



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT D'APT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
**SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2025**  
-----

Membres en exercice	Quorum	Présents	Pouvoirs
10	6	9	0

<u><b>Objet de la Délibération</b></u> Sollicitation du Fonds de Concours 2024 auprès de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon (modification du plan de financement)  <b>DÉLIBERATION</b> N°2025-CM1011-9	L'an deux-mille-vingt-cinq, le dix novembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Murs, convoqués le trois novembre de la même année, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Xavier ARENA.  <u>Présents</u> : M. Patrick ACHARD, M. Xavier ARENA, M. Philippe BOUGES, M. André BRIEULLE, Mme Laure COELHO-COSTA, Mme Patricia HAESEVOETS, Mme Catherine NOLLET, Mme Marie-Ève PETIT-DE-LA-RHODIERE et M. Bruno VAYSON DE PRADENNE.  <u>Absents</u> : M. Christian MALBEC  <u>Secrétaire de séance</u> : M. Patrick ACHARD
--	---

M. le Maire rappelle que le Fonds de concours est un mode de coopération financière, de solidarité territoriale (une forme de participation) versée par un EPCI à une ou plusieurs des communes membres pour aider à la réalisation d'un ou plusieurs équipements.

Considérant que l'un des logements communaux est vacant et qu'il nécessite, pour sa remise à la location, de gros travaux, notamment de remise aux normes et de rafraîchissement,



Considérant que la commune doit également prendre en charge la réfection d'un pont situé Chemin La Font de Renard ainsi que la création de cinq refuges en accotement sur le Chemin de la Cauquière, afin de sécuriser le passage des véhicules,

Considérant que ces projets peuvent prétendre à l'attribution d'un fonds de concours par la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon,

Vu la délibération de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon n° CC-2024-68 du 23 mai 2024 portant adoption du Règlement du Fonds de Concours 2024,

Vu la délibération de la commune de MURS n°2024-CM1706-2 portant sollicitation du fonds de concours 2024 auprès de la Communauté de Communes du Pays d'Apt-Luberon,

Vu la délibération de la commune de MURS n°2024-CM2810-8 portant modification du Plan de financement relatif à la sollicitation du fonds de concours 2024 auprès de la Communauté de Communes du Pays d'Apt-Luberon,

Vu que le plan de financement a évolué et qu'il s'avère nécessaire de l'ajuster, selon le détail ci-après :

DÉPENSES			RESSOURCES		
Nature	Montant (HT)	Taux	Nature	Montant (HT)	Taux
Travaux de réhabilitation : <b>Logement communal</b>	<b>10 095,25</b>	19,26%	Fonds de Concours 2024	2 301,15	4,39%
Travaux de Réfection : <b>Pont Chemin La Font du Renard</b>	<b>4 210,00</b>	8,03%	Fonds de Concours 2024	959,64	1,83%
Travaux de création de 5 refuges en accotement : <b>Chemin de la Cauquière</b>	<b>38 120,00</b>	72,71%	Fonds de Concours 2024	8 689,21	16,57%
			S/total aides publiques (HT)	<b>11 950,00 €</b>	22,79%
			Autofinancement	40 475,25	77,21%
			S/total autofinancement (HT)	<b>40 475,25 €</b>	<b>77,21%</b>
<b>COÛT TOTAL PREVISIONNEL</b>	<b>52 425,25 €</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL RESSOURCES PREVISIONNELLES</b>	<b>52 425,25 €</b>	<b>100%</b>

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

ayant ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

APPROUVE l'exposé de M. le Maire,

ADOpte les projets précités et leur plan de financement tel que présenté ci-dessus,

SOLLICITE une subvention de 11 950 € auprès de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, au titre du Fonds de Concours 2024,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Votes pour : 9

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

le Secrétaire de Séance

Patrick ACHARD

le Maire

Xavier ARENA